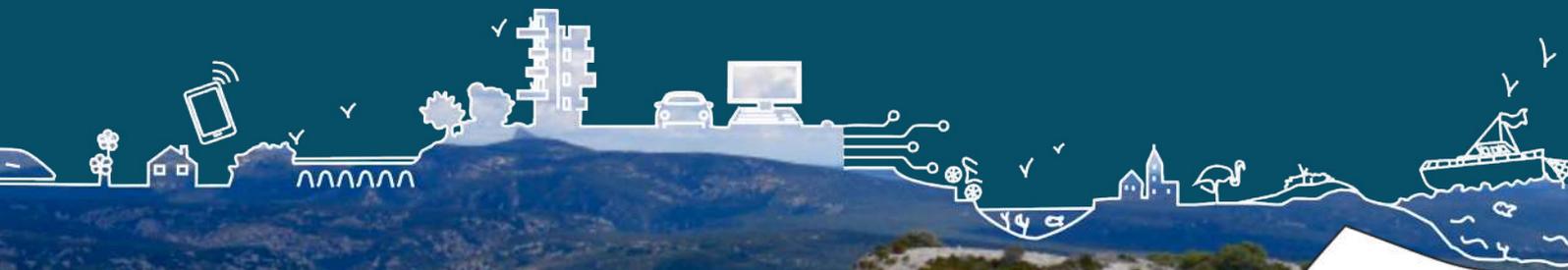




RÉTRO 20 22 SPECTIVE





EAU,
RISQUES NATURELS
ET BIODIVERSITÉ



MER
ET LITTORAL



HABITAT
ET LOGEMENT

JANVIER page 4

- Contournement ouest de Montpellier : dernière étape avant travaux
- Un atelier participatif pour penser l'aménagement durable du littoral sétois
- Un début d'année sous le signe du renouvellement urbain des quartiers populaires

FÉVRIER page 6

- 3 nouvelles aires de grands passages pour les gens du voyage
- Réouverture du site de l'oppidum d'Ensérune
- Aménagement du territoire des Avant-Monts : les sols, des ressources à préserver

MARS page 8

- Un contrat de filière conchylicole porté par un nouveau conseil du CRCM
- Révision du plan de prévention des risques d'inondation de la commune de Mauguio
- Nouveau plan d'actions du comité départemental des passages à niveaux

AVRIL page 10

- Prévention des inondations sur le Lez : un nouveau programme jusqu'à 2028
- Lancement du club des gestionnaires de BOP
- Des projets innovants financés par le fonds d'intervention maritime

MAI page 12

- Publication de la plaquette « La nature dans l'Hérault, un atout pour le territoire »
- Un séminaire pour s'initier au « pitch » et soigner sa prise de parole
- Finalisation du SCOT du pays Coeur d'Hérault et du pays de Lunel

GLOSSAIRE

ACV : Action coeur de ville

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

ANCT : Agence nationale de la cohésion des territoires

ANRU : Agence nationale de la rénovation urbaine

ARS : Agence régionale de santé

BOP : Budget opérationnel de programme

DDETS : Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités

DIRM : Direction interrégionale de la mer Méditerranée

DML : Délégation à la mer et au littoral

DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

EnR : Énergies renouvelables

EPTB : Établissement public territorial de bassin

IPCSR : Inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière

OFB : Office français de la biodiversité

PAPI : Programme d'actions de prévention des inondations

PPRI : Plan de prévention des risques naturels d'inondation

SAFER : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural

SCoT : Schéma de cohésion territoriale

SDIS : Service départemental d'incendie et de secours

SGAR : Secrétariat général pour les affaires régionales

SGC(D) : Secrétariat général commun (départemental)

UDAP : Unité départementale de l'architecture et du patrimoine

ZFE : Zone à faibles émissions



AGRICULTURE
FORÊT
CHASSE

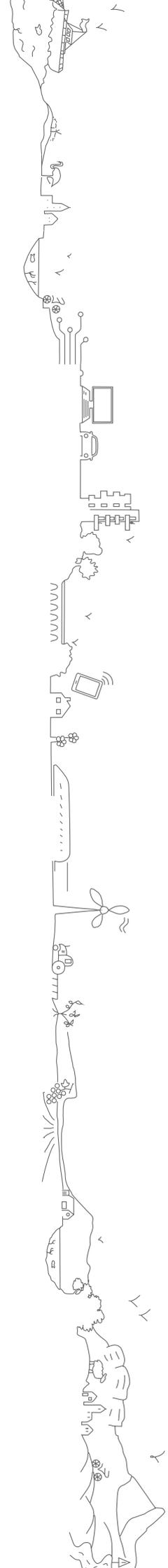


TRANSPORTS
NUMÉRIQUE MOBILITÉ
SÉCURITÉ ROUTIÈRE



URBANISME
AMÉNAGEMENT
TERRITOIRE

SOMMAIRE



JUIN page 14

- Évolution de l'examen théorique du permis plaisance
- Nouveau plan de lutte contre les incivilités pour les IPCSR
- Départ du Rio Tagus après plus de 10 ans passés dans le port de Sète

JUILLET page 16

- Le bâtiment de la DDTM rénové à Sète
- Feux de forêt : un bilan alarmant dans l'Hérault
- La DDTM en appui aux ambitions de la Métropole de Montpellier

AOÛT page 18

- Sécheresse : mise en oeuvre de dispositifs de suivi et de restriction
- Publicité illégale : des panneaux retirés à Lodève
- Des actions de suivi et de protection au service de la biodiversité

SEPTEMBRE page 20

- Mission de suivi du loup dans l'Hérault
- Pollution du Lez : les équipes de la police de l'eau mobilisées
- L'État finance le recyclage de friches urbaines

OCTOBRE page 22

- Une feuille de route pour une gestion durable de l'étang de Capestang
- Dix jours de sensibilisation aux risques naturels et technologiques
- « Action cœur de ville » : l'État investit pour dynamiser les centres des villes moyennes

NOVEMBRE page 24

- Un partenariat inédit pour lutter contre les dépôts sauvages
- Habitat indigne : un nouveau plan départemental pour intensifier la lutte
- Lutte contre la cabanisation : l'État aux côtés des maires pour les inciter à agir davantage

DÉCEMBRE page 26

- Clap de fin pour le directeur de la DDTM
- Nouvelle édition du club des contrôleurs
- Une stratégie pour accélérer le développement des énergies renouvelables

JANVIER

CONTOURNEMENT OUEST DE MONTPELLIER : DERNIÈRE ÉTAPE AVANT TRAVAUX

28 janvier 2022 : l'État confie à Vinci Autoroutes la réalisation du contournement ouest de Montpellier (le COM), projet d'utilité publique. Ce barreau autoroutier de 6 km entre l'A750 et l'A709 sera libre de péage pour les usagers qui pourront l'emprunter à partir de 2029, après une phase de travaux débutant fin 2025.

La DDTM, en tant que service instructeur de l'autorisation environnementale, s'est organisée en « mode projet » avec d'autres administrations (DREAL, UDAP) pour expertiser les divers enjeux du territoire et accompagner les équipes de Vinci.

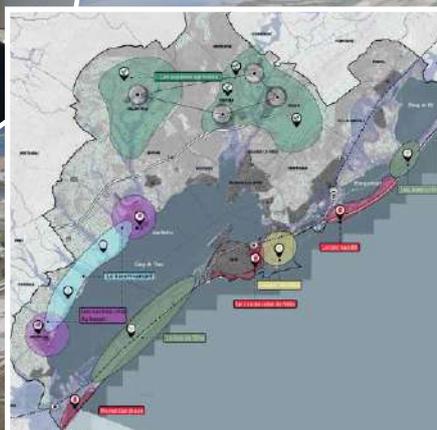


UN ATELIER PARTICIPATIF POUR PENSER L'AMÉNAGEMENT DURABLE DU LITTORAL SÉTOIS

L'atelier des territoires est une démarche portée par le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires. Son objectif : faciliter l'émergence d'une stratégie pour un territoire donné et engager les acteurs locaux dans une dynamique de projet et d'action grâce à la concertation.

Au niveau de l'agglomération de Sète, tout au long de l'année 2022, la démarche a donné lieu à des sessions de travail avec services de l'État (DREAL, DDTM), élus, habitants, organisations professionnelles, universitaires et chercheurs.

La prise de conscience est partagée : tout projet d'urbanisme et de construction sur le littoral doit prendre en compte le phénomène de l'érosion et donc le recul du trait de côte, sous peine de disparaître en quelques années seulement. L'aménagement durable du littoral suppose d'adapter des secteurs comme l'agriculture, la conchyliculture et l'hôtellerie de plein air, ou encore d'envisager des réflexions plus poussées sur la stratégie d'acquisition foncière et la gestion des sols.



UN DÉBUT D'ANNÉE SOUS LE SIGNE DU RENOUVELLEMENT URBAIN DES QUARTIERS POPULAIRES

À Montpellier

Le 14 janvier, la directrice générale de l'ANRU, Anne-Claire Mialot, a visité le quartier Mosson où un projet de rénovation urbaine d'ampleur est à l'œuvre. 540 M€ d'investissements, dont 110 M€ de financements ANRU, sont mobilisés jusqu'en 2030. Parmi les actions les plus emblématiques à venir : la démolition de 858 logements (dont la tour d'Assas), la reconstruction de 1168 logements en diversification, l'ouverture d'un commissariat mixte, la création d'espaces publics et de groupes scolaires, l'implantation du siège du groupe Altémed, etc...

À Sète

Le 25 janvier a été posée la première pierre du futur centre commercial du quartier de l'île de Thau, en présence notamment de la directrice générale déléguée de l'ANCT, Agnès Reiner. Cette opération constitue l'une des actions phares du projet de renouvellement du quartier soutenu par l'ANRU à hauteur de 8,7 M€, sur un investissement total de plus de 27 M€.



FÉVRIER

3 NOUVELLES AIRES DE GRANDS PASSAGES POUR LES GENS DU VOYAGE

Le 16 février, le préfet et le président du conseil départemental de l'Hérault réunissent l'ensemble des acteurs locaux sur l'avancement du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2018-2024. Cette séance acte la mise en service de 3 aires de grands passages supplémentaires (Pérols, Fabrègues, Bessan) pour un total de 530 places. D'autres projets d'équipements devraient suivre, notamment sur Lunel et la vallée de l'Hérault.

L'aire de grands passages de Fabrègues
(Métropole de Montpellier)



RÉOUVERTURE DU SITE DE L'OPPIDUM D'ENSÉRUNE

Site archéologique d'un des plus grands villages gaulois romanisé parmi les plus importants du Midi méditerranéen, l'oppidum d'Ensérune est classé monument national. Bâti sur un promontoire rocheux, il offre un panorama à 360° sur la plaine viticole biterroise et l'étang asséché de Montady.

Depuis 2017, avec le concours du fonds européen de développement régional en Occitanie et le mécénat d'une fondation, le centre des monuments nationaux a engagé un vaste programme de travaux incluant le réaménagement du musée et de la maison des fouilleurs, la création d'un pavillon d'accueil et la réorganisation des espaces de visite extérieurs avec la mise en accessibilité du site aux personnes à mobilité réduite.

La DDTM a instruit et autorisé les permis d'aménager et de construire, avec l'accord de l'UDAP ainsi que des commissions sur l'accessibilité et la sécurité des établissements recevant du public.



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DES AVANT-MONTS : LES SOLS, DES RESSOURCES À PRÉSERVER

Avec l'ensemble des acteurs locaux, la DDTM pilote l'atelier des territoires « Mieux aménager avec des sols vivants ». Initié par le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, ce programme s'appuie sur de multiples enjeux pour la mise en place d'un urbanisme durable, intégrant la question des friches urbaines et agricoles.

Comme suite à la sélection de la communauté de communes des Avant-Monts lors d'un appel à manifestation d'intérêt, le séminaire de lancement a réuni, début février, tous les

participants associés à la démarche : la SAFER, la chambre d'agriculture, les établissements publics territoriaux de bassins, les syndicats, les élus et le conseil de développement des Avant-Monts.



Objectif : questionner le sol comme ressource à préserver, recycler, régénérer et restaurer dans une logique de réflexion commune et de coopération territoriale.



MARS

UN CONTRAT DE FILIÈRE CONCHYLICOLE PORTÉ PAR UN NOUVEAU CONSEIL DU CRCM

En mars 2022, la DDTM a organisé les élections pour le compte du comité régional conchylicole de Méditerranée (CRCM) dans les circonscriptions de Vendres, Frontignan,

Bouzigues et Loupian, ce qui a permis l'élection des membres d'un nouveau conseil, avec Patrice Lafont pour président. Le CRCM fait partie, aux côtés des services de l'État et de la Région Occitanie, des acteurs chargés de porter le contrat de filière conchylicole 2021-2023 et ses objectifs : maintenir, préserver et transmettre les savoir-faire de la profession, développer la filière et renforcer sa résilience.

À son niveau, la DDTM travaille étroitement avec le CRCM, notamment sur l'encadrement de la dégustation des coquillages dans les mas, la gestion du foncier conchylicole et l'adaptation de la filière au changement climatique.



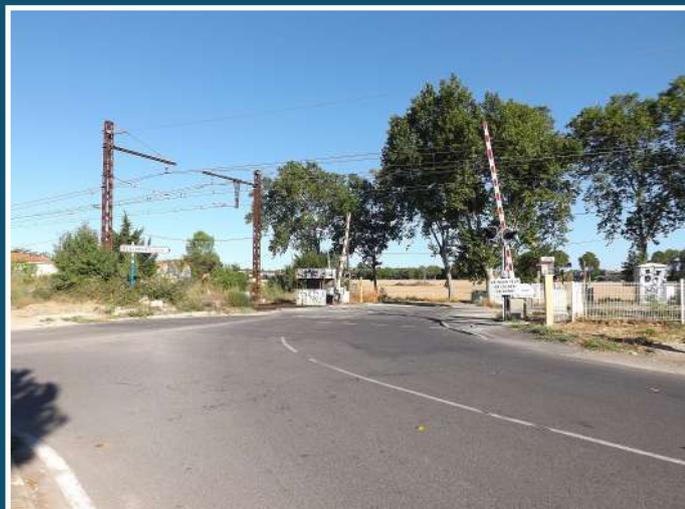
RÉVISION DU PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES D'INONDATION DE LA COMMUNE DE MAUGUIO

Le plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) de Mauguio a été révisé afin d'actualiser la connaissance des débordements fluviaux des cours d'eau qui traversent cette commune, en prenant aussi en considération les aléas marins. Il s'agit également d'intégrer les évolutions réglementaires intervenues depuis l'approbation du précédent PPRI en 2001.

Afin de prendre en compte au mieux les contraintes des habitants, la DDTM a animé une réunion publique de présentation des études d'aléas le jeudi 17 mars 2022. Le PPRI révisé devrait être approuvé en 2023.



NOUVEAU PLAN D' ACTIONS DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES PASSAGES À NIVEAUX

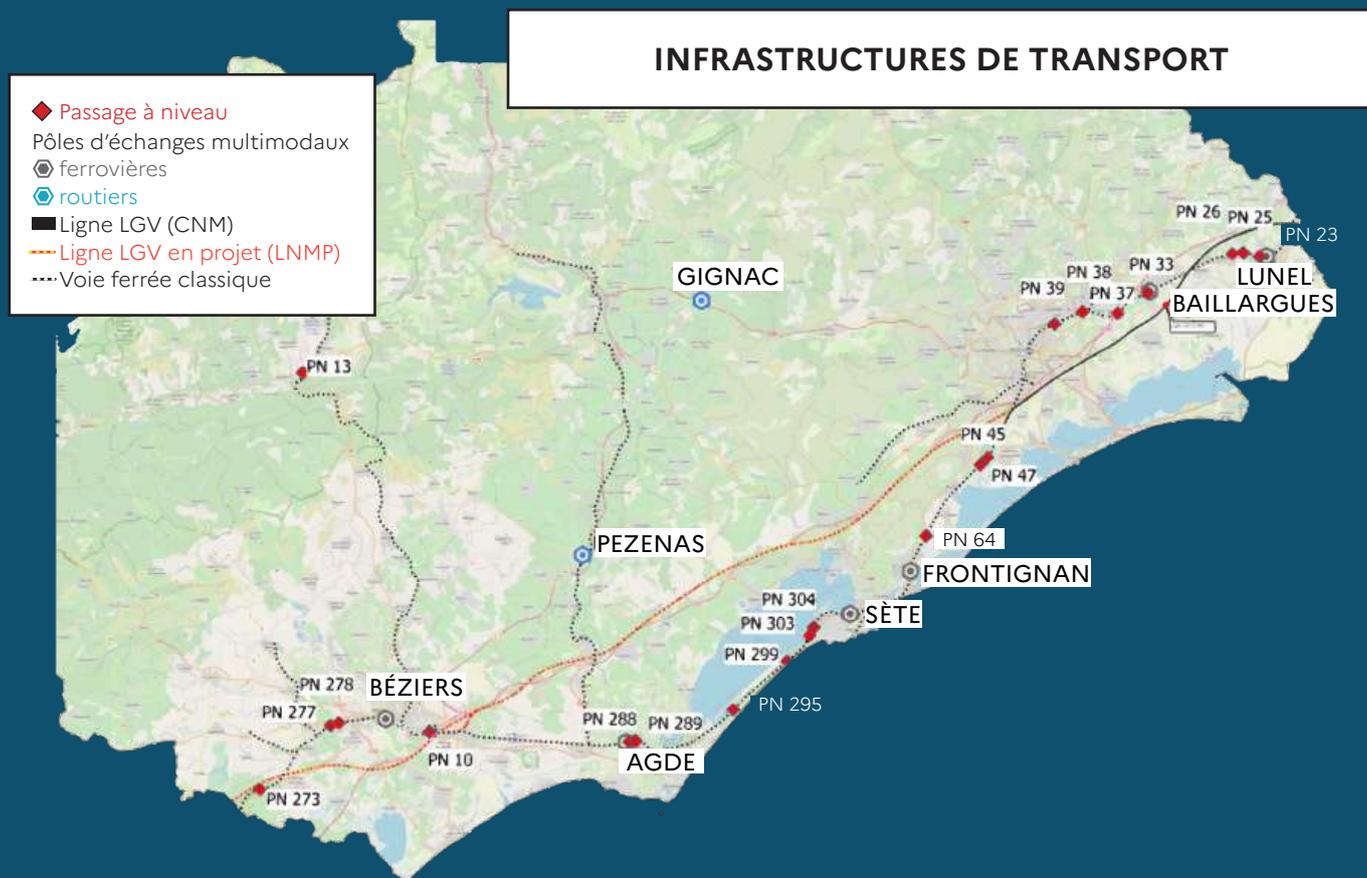


À la suite d'un tragique accident survenu le 14 décembre 2017 à Millas (Pyrénées-Orientales), un plan d'actions national a été défini par instruction gouvernementale afin d'améliorer la sécurisation des passages à niveau.

Lors de la dernière réunion du comité départemental, le 10 mars, la DDTM a proposé un nouveau plan d'actions afin de mettre en avant les nouvelles priorités des services de l'État dans l'Hérault. Des aménagements de sécurisation ont été réalisés ou sont en cours de réalisation à proximité des passages à

niveaux identifiés comme prioritaires, situés respectivement à Castelnau-le-Lez, à Lunel et à Agde. Concernant les passages à niveaux secondaires, situés à Béziers et à Lieuran, leur fermeture définitive est actuellement envisagée.

S'agissant des transports scolaires, la société Hérault Transport (Lio) s'est engagée à entreprendre des investigations afin qu'à terme les autocars n'aient plus à franchir les passages à niveaux du département.



Porté par l'EPTB Lez (établissement public territorial de bassin), et sous le contrôle de la DDTM, un nouveau programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) a été engagé sur le territoire pour 2022-2028. D'un volume financier de plus de 8M€, ce PAPI permettra :

- d'améliorer la prévision des crues et la gestion de crise, notamment grâce à l'outil en ligne « Ville en alerte » ;
- de poursuivre les actions de réduction de vulnérabilité des terrains ;
- de renforcer la gestion du ruissellement et des inondations pluviales ;
- de développer la connaissance du risque et sa prise en compte dans les opérations d'aménagement ;
- de maintenir une mémoire active du risque ;
- d'engager une réflexion sur les solutions de protection contre la submersion marine.



LANCEMENT DU CLUB DES GESTIONNAIRES DE BOP

Les agents en charge des BOP (budgets opérationnels de programme) de différents services « métiers » de la DDTM se sont réunis pour partager leurs expériences et leurs interrogations avec leurs collègues de la chaîne budgétaire et comptable : les responsables du pôle financier du SGCD et de la DCPM (division de la comptabilité publique mutualisée, qui est localisée à la DREAL).

L'objectif était la constitution et la pérennisation d'un « club » ou réseau de ces acteurs pour mieux se connaître, mieux échanger et avancer sur des missions dépendantes les unes des autres.

Collectivement, il s'agit :

- de sécuriser et d'améliorer les processus de qualité budgétaire et comptable (contrôle interne, réduction du délai global de paiement) ;
- d'assurer un développement des compétences pour les agents gestionnaires, par exemple à travers des formations plus poussées sur l'outil Chorus et sur des missions plus spécifiques comme les marchés publics ;
- de permettre, à plus long terme, la transmission de toutes ces compétences indispensables entre les agents.



DES PROJETS INNOVANTS FINANCÉS PAR LE FONDS D'INTERVENTION MARITIME

En début d'année, le secrétariat d'État chargé de la mer a créé le fonds d'intervention maritime (FIM) doté de 17,5 millions d'euros.

À travers ce fonds, il s'agit pour l'État de mieux accompagner les projets des partenaires locaux en faveur des activités maritimes, du développement de l'économie bleue ou encore de la formation aux métiers de la mer.

Dans l'Hérault, la DDTM (et sa délégation à la mer et au littoral) a participé à l'instruction de plusieurs dossiers dont 3 qui ont été retenus en 2022, pour un total de financement de près de 300 000 € :

- en avril, un premier projet porté par Sète

Agglomération Méditerranée pour l'enlèvement des épaves et des navires abandonnés sur le domaine public maritime dans le périmètre de l'étang de Thau (photos ci-dessous) ;

- plus tard dans l'année, un projet d'outil de modélisation des apports en eau douce nécessaires à la lagune et le développement d'une application destinée à guider intuitivement les plaisanciers en leur indiquant les itinéraires qui respectent au mieux l'environnement de la lagune (Blue Thau Lab, SMBT) ;

- enfin, l'acquisition d'un simulateur portable pour le lycée de la mer à Sète.





MAI



PUBLICATION DE LA PLAQUETTE « LA NATURE DANS L'HÉRAULT, UN ATOUT POUR LE TERRITOIRE »



En partenariat avec l'Office français de la biodiversité (OFB), la DDTM a réalisé un état des lieux illustré de la biodiversité dans l'Hérault. De la présentation des menaces qui pèsent sur nos écosystèmes locaux, aux initiatives et perspectives encourageantes pour remédier à leur dégradation, cette publication offre un regard nouveau sur la nature dans le département.

A travers cette plaquette publiée à l'occasion de la 16ème édition de la Fête de la nature, les services de l'Etat invitent à découvrir, protéger et agir pour enrayer le déclin de la biodiversité sur le territoire héraultais qui abrite une mosaïque d'espèces et de paysages à la fois extraordinaires et fragilisés.



UN SÉMINAIRE POUR S'INITIER AU « PITCH » ET SOIGNER SA PRISE DE PAROLE

Encore une belle occasion pour souder les équipes et développer les compétences : le 30 mai, sur le site du théâtre Jean-Vilar, au cœur du quartier ANRU de la Mosson, a été organisée la nouvelle édition du séminaire des cadres de la DDTM.

Au programme cette année : l'art de convaincre et d'être efficace dans les prises de paroles, notamment à travers une initiation au « pitch » (présentation rapide et percutante). L'occasion aussi de revisiter les canons de la rhétorique et l'œuvre de grandes figures tel Aristote : inventio, dispositio, elocutio, actio, memoria... tant de concepts trop méconnus et pourtant si essentiels au quotidien.



FINALISATION DU SCOT DU PAYS CŒUR D'HÉRAULT ET DU PAYS DE LUNEL

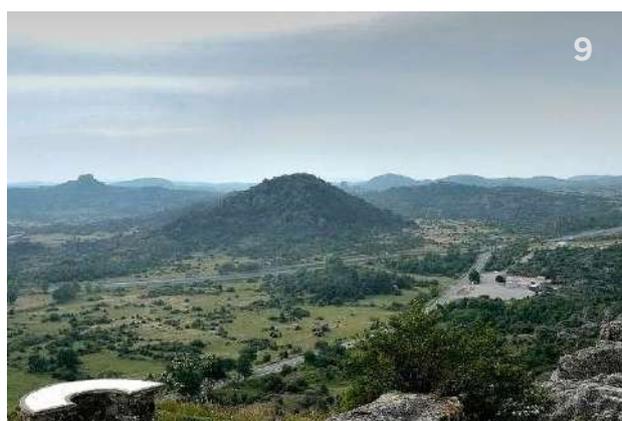
Les SCOT du pays Cœur d'Hérault (77 communes de la vallée de l'Hérault, du Clermontois et du Lodévois-Larzac) et du pays de Lunel (14 communes) ont fait l'objet d'une association étroite tout au long de l'année entre les collectivités concernées et la DDTM. Les enjeux de politiques publiques de développement de ces territoires ont ainsi pu être portés et explicités.

Au bout du compte, les deux avis de synthèse des services de l'État sont favorables.

Des points d'amélioration ont toutefois été mis en exergue, en termes de prise en compte des risques (particulièrement l'aléa feu de forêt) et de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers.



1 - Site archéologique d'Ambrussum, 2 - Parc Floral des Cinq Continents, 3 - Via ferrata de La Roque, 5 - Musée Médard, 6 - Musée de la Tour des Prisons, 7 - Vallée de l'Hérault, 8 - Le Clermontois, 9 - Le Lodévois



Permis plaisance options côtière et eaux intérieures

Nouvelle organisation
des examens théoriques

Depuis le 1^{er} juin 2022, des opérateurs
sont chargés de l'organisation et
de la surveillance de l'examen théorique
du permis plaisance. En 3 mois, plus
de 40000 réussites à l'examen théorique.

JUIN

ÉVOLUTION DE L'EXAMEN THÉORIQUE DU PERMIS PLAISANCE

Face au nombre croissant de candidats, l'examen théorique a évolué à compter du 1er juin 2022, afin de réduire les périodes d'attente avant le passage de l'épreuve. En effet, bien que l'État garde sa compétence pleine et entière dans la correction et la délivrance des permis, le secrétariat d'État chargé de la mer a confié l'organisation et la surveillance des épreuves avec l'option de base « côtière » et l'option de base « eaux intérieures » à des organismes indépendants des établissements de formation dits « bateaux-écoles ».

En outre, l'examen théorique comprend désormais un total de 40 questions (contre 30 auparavant) avec une tolérance de 5 erreurs.

Dans l'Hérault, la délégation à la mer et au littoral de la DDTM continue d'organiser les sessions d'examen théorique pour les options « hauturière » et « grande plaisance eaux intérieures ».

NOUVEAU PLAN DE LUTTE CONTRE LES INCIVILITÉS POUR LES INSPECTEURS DU PERMIS DE CONDUIRE

Avec 36 000 examens du permis de conduire réalisés chaque année, les 20 inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR) de la DDTM sont particulièrement exposés aux risques d'incivilités voire d'agressions avec le nombre de candidats rencontrés.

Pour tenter de réduire ces risques, un plan d'actions a été élaboré en juin avec les IPCSR. L'idée est de communiquer sur leurs missions, mais aussi de sensibiliser, d'avertir voire de

sanctionner les auto-écoles et les candidats dès les premiers agissements irrespectueux. Les IPCSR ont également été formés pour mieux détecter et anticiper les comportements potentiellement à risques de la part d'utilisateurs.

D'autres actions sont initiées pour optimiser la configuration des lieux de centres d'examen : un projet de nouvelle piste pour les poids lourds, le rapprochement éventuel des mairies, des polices municipales ou de la gendarmerie...

DÉPART DU RIO TAGUS APRÈS PLUS DE 10 ANS PASSÉS DANS LE PORT DE SÈTE

Construit en 1979 et abandonné par son armateur il y a plus de dix ans, le Rio Tagus rouillait depuis le 30 octobre 2010 dans le port de Sète.

Le 25 juin 2022, le navire a été pris en charge par le semi-submersible Yacht Express, qui l'a remorqué jusqu'à Brest (Bretagne), pour être démantelé par la société Navaleo.

La délégation à la mer et au littoral de la DDTM et la capitainerie ont joué un rôle primordial dans la gestion du Rio Tagus, depuis son arrivée dans le port jusqu'à son départ.

À l'époque, la DML avait apporté son soutien aux marins abandonnés à bord du navire et la

capitainerie avait pris en charge la procédure judiciaire ainsi que la gestion de la coque durant toute la durée préalable à son départ (maintien à flot par des pompes, rondes de sécurité, prévention des pollutions par fluides). De plus, la DML avait encadré juridiquement la manœuvre en préparant deux arrêtés fixant les conditions relatives à la navigation du navire le jour de son départ (pilotage, lamanage, remorquage), au navire lui-même et à sa prise en charge par le Yacht Express. Le jour J, la capitainerie avait à charge l'autorisation de départ, ainsi que la coordination des services portuaires.



JUILLET

LE BÂTIMENT DE LA DDTM RÉNOVÉ À SÈTE

Après six mois de travaux, le bâtiment administratif de la DDTM à Sète a rouvert ses portes en juillet 2022. Les opérations suivantes ont été réalisées : maçonnerie et gros œuvre ; rénovation énergétique ; modernisation de l'accueil pour les usagers et des espaces de travail pour les agents. Financés dans leur intégralité par le plan France Relance, ces travaux représentent un coût total de 770 575 €.

Les locaux ainsi rénovés ont été inaugurés le 6 juillet par le préfet Hugues Moutouh et la sous-préfète Emmanuelle Darmon, en présence

de la préfecture maritime, de la direction interrégionale de la mer (DIRM) et de tous les partenaires institutionnels de la mer. L'accueil du public est à nouveau assuré depuis le 19 juillet grâce à tous ceux qui ont œuvré au bon déroulement des opérations, notamment le SGCD 34 et le SGAR Occitanie.

Aujourd'hui, outre les services de la délégation à la mer et au littoral de la DDTM, le bâtiment héberge également les services des affaires économiques et de la formation professionnelle de la DIRM et l'inspection du travail de la DDETS.



FEUX DE FORÊT : UN BILAN ALARMANT DANS L'HÉRAULT

Sécheresse dès le printemps, canicule dès le mois de juin... Le niveau de danger lié aux feux de forêt a été très sévère sur une grande partie de la saison estivale. Le mois de juillet a connu une activité opérationnelle particulièrement forte avec 57 feux de forêt et une surface brûlée de 1266 ha, sans compter les interventions du SDIS sur d'autres types de feux. Ce fut en particulier le cas sur Saint-Bauzille-de-la-Sylve et Gignac le 26 juillet 2022 où le feu n'a pu être maîtrisé qu'à la tombée de la nuit, après avoir menacé des villages. Cet incendie se place au troisième rang des plus grands feux du département sur les 30 dernières années.

La DDTM, qui établit notamment toutes les données liées aux feux, fait le bilan suivant pour cette année : 90 feux de forêt du 15 juin au 30 septembre, pour une surface parcourue de 1473 ha (2/3 du seul fait du feu de Gignac).

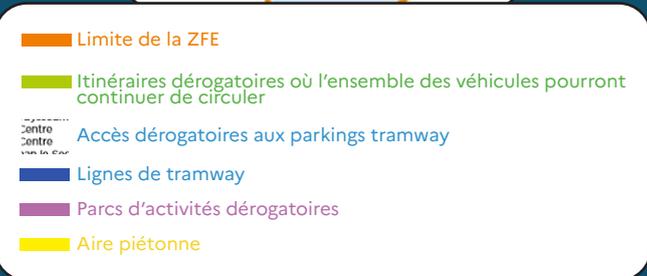


LA DDTM EN APPUI AUX AMBITIONS DE LA METROPOLE DE MONTPELLIER

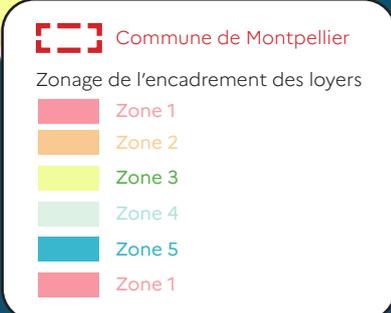
Instauration d'une zone à faibles émissions (ZFE) sur la métropole de Montpellier

Avec 40 000 décès attribuables chaque année à une exposition aux particules fines, la pollution de l'air est un enjeu de santé publique de préoccupation nationale. Pour lutter contre ce risque sanitaire, l'État a imposé, par la loi d'orientation pour les mobilités de décembre 2019, la création de zones à faibles émissions pour les collectivités où les niveaux de pollutions et le nombre d'habitants sont les plus importants. Au sein de ces zones, seuls les véhicules aux émissions les plus faibles sont autorisés à rouler.

La DDTM a accompagné Montpellier Méditerranée Métropole avec la DREAL Occitanie pour mettre en œuvre la ZFE au 1er juillet 2022 et participe au développement des alternatives à la voiture par le soutien financier accordé aux projets de transports en commun (tramway et bus) portés par la métropole.



Mise en place d'un encadrement des loyers sur la commune de Montpellier



Le 1er juillet 2022 a été mis en place l'encadrement des loyers sur la ville de Montpellier, à la demande de la collectivité. L'arrêté préfectoral du 23 mai 2022 précise ainsi les références de loyers et les fourchettes maximum et minimum dans lesquelles doivent se situer les loyers privés selon leurs caractéristiques, notamment leur localisation.

Montpellier est ainsi la 5^{ème} agglomération de France à expérimenter cet outil mis en place par la loi relative à l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (loi dite « ELAN », de novembre 2018), qui permet de réguler les loyers dans un marché du logement très tendu. Ce dispositif sera reconduit chaque année jusqu'en novembre 2026, date à laquelle une évaluation sera réalisée à l'échelle nationale en vue d'une éventuelle généralisation.



AOÛT

SÉCHERESSE : MISE EN OEUVRE DE DISPOSITIFS DE SUIVI ET DE RESTRICTION

L'année 2022 a été marquée par une forte sécheresse dans l'Hérault, comme partout en France, avec un déficit pluviométrique d'avril à août. Les conséquences ont été nombreuses, notamment dans le domaine agricole où, en particulier, les filières de l'élevage, les apiculteurs et les producteurs de plantes aromatiques ont subi des dommages importants. À ce titre, une procédure de reconnaissance au titre des calamités agricoles a été mise en œuvre.

Par ailleurs, la DDTM a animé le comité départemental de suivi de la ressource en eau, qui a été réuni douze fois pendant la période d'étiage de juin à octobre, marquée par des mesures de restrictions sur les usages en eau. En parallèle, 78 contrôles ont été réalisés par les services de l'OFB et de la DDTM entre le 28 juillet et le 25 août, avec 34 constats de non-conformité à la clé.



PUBLICITÉ ILLÉGALE : DES PANNEAUX RETIRÉS À LODÈVE

Malgré les règles du code de l'environnement, de nombreux panneaux publicitaires illégaux sont présents dans les villes et villages de France et l'Hérault n'est pas épargné.

La DDTM assure le contrôle de ces publicités et l'accompagnement des collectivités. C'est pourquoi l'association Paysages de France a sollicité les services de l'État pour intervenir à Lodève, où des panneaux publicitaires illégaux avaient été repérés.

Concrètement, la DDTM a émis des courriers de mise en demeure aux publicitaires pour leur signifier une obligation de mise en conformité du site concerné.

Ces courriers ont été suivis d'effets et les publicités ont été enlevées sur la commune de Lodève, preuve de l'efficacité du dispositif.

Dans le cadre de la loi « climat et résilience », afin de renforcer cette politique publique, la compétence de police de la publicité sera transférée aux collectivités à partir de 2023.

Les maires seront alors compétents pour assurer la police de la publicité sur leur territoire. Dans cette perspective, la DDTM continuera d'exercer sa mission d'accompagnement des collectivités et des communes du département.



DES ACTIONS DE SUIVI ET DE PROTECTION AU SERVICE DE LA BIODIVERSITÉ

Cette année a été marquée par des événements particulièrement spectaculaires en termes de biodiversité dans l'Hérault.

D'une part, sur l'étang de Thau, le conservatoire d'espèces naturelles a recensé début juillet pas moins de 153 nids de laro-limicoles. Afin d'assurer au mieux la survie de cette espèce protégée présente sur les bancs de sable de Marseillan (les « tocs »), la DDTM a veillé à la prise de deux arrêtés : un arrêté préfectoral interdisant la navigation à proximité des oiseaux nicheurs et un arrêté municipal interdisant aux engins de plage de s'approcher de la zone en question. En outre, l'unité littorale des affaires maritimes de la DDTM a procédé à la sensibilisation des usagers et a dressé trois procès-verbaux pour navigation et mouillage illicites dans la zone protégée.

D'autre part, la DDTM a participé au dispositif inédit de protection des œufs d'une tortue caouanne, venue pondre sur une plage à Valras, événement très rare sur les côtes méditerranéennes. Ainsi, dans la nuit du 16 au 17 juillet, la tortue marine a pondu une centaine d'œufs qui ont été surveillés 24h/24h jusqu'à leur éclosion le 7 septembre. Au total, ce sont 97 tortillons qui sont sortis de leur coquille et ont pu rejoindre la mer dans de bonnes conditions, grâce aux services de l'État, aux associations de protection de l'environnement et aux 200 bénévoles mobilisés durant toute la période de surveillance de cette espèce menacée.





SEPTEMBRE

MISSION DE SUIVI DU LOUP DANS L'HÉRAULT

Depuis le retour du loup dans l'Hérault en 2014, un suivi de l'espèce est réalisé dans le cadre du plan national d'actions sur le loup et les activités d'élevage. Actuellement, quatre individus sont recensés dans le département, pour un total estimé de 920 loups à l'échelle de la France. L'État, via la DDTM et l'OFB, a déployé un réseau de plusieurs dizaines de pièges photos sur le Somail, le Caroux et le Larzac, où la présence du loup est attestée. Ces pièges photos, équipés d'un dispositif de prise automatique de cliché lorsqu'un animal passe dans le champ de l'objectif, permettent ainsi de mieux observer et suivre le loup.

Autre mesure mise en œuvre par les services de l'État : des opérations de hurlements provoqués, avec imitation du cri du loup (photo ci-dessus). Celles réalisées pendant l'été sur le plateau du Larzac n'ont pas permis de déterminer la présence d'une meute, aucune réponse de louveteau n'ayant été entendue.



À noter enfin cette année la découverte d'un louveteau mort, en état de dénutrition et victime de troubles digestifs, sur le plateau du Larzac : les analyses biologiques et toxicologiques ont permis de conclure à sa mort naturelle.

POLLUTION DU LEZ : LES ÉQUIPES DE LA POLICE DE L'EAU MOBILISÉES

Dans la nuit du 7 au 8 septembre 2022, un événement méditerranéen avec une pluie d'occurrence décennale (131,9 mm) a provoqué la casse d'une importante canalisation d'eaux usées dans le ruisseau du Verdanson à Montpellier. Cette canalisation a provoqué une pollution du Lez nécessitant la fermeture des plages de Palavas-les-Flots.

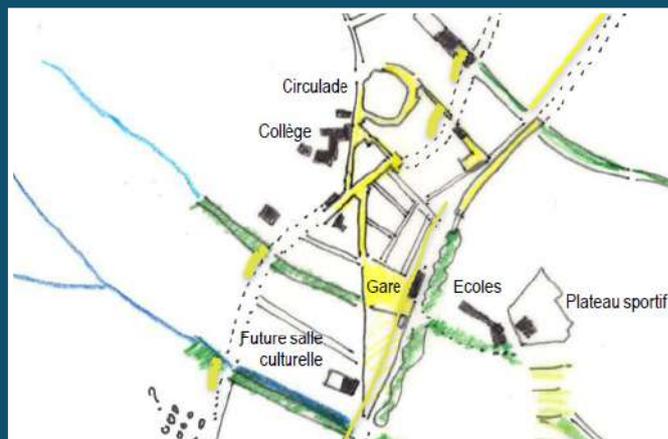
Rapidement, les premières mesures ont pu être mises en place pour canaliser et rediriger les eaux usées. À l'initiative de la DDTM, un arrêté préfectoral d'urgence a été signé pour imposer les prescriptions de réparation de l'ouvrage : mise en place de batardeaux, actions de pompage et de dérivation des effluents, pose d'un nouveau tronçon de canalisation et remise en état du site.



L'ÉTAT FINANCE LE RECYCLAGE DE FRICHES URBAINES

L'ancienne gare de Paulhan est un bel exemple de friche urbaine en cours de réhabilitation, au service de tout un quartier. Il s'agit de recycler ce lieu désaffecté pour y aménager des logements et des espaces culturels et sociaux. Cela répond à plusieurs objectifs : revitalisation urbaine, maîtrise de l'étalement urbain et, par conséquent, limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Dans ce cadre, les services de l'État soutiennent des communes comme Paulhan dans leurs projets de recyclage de friches et continueront à le faire via le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (« fonds vert »). Dans l'Hérault, la DDTM, qui est la porte d'entrée pour les démarches d'appels à projet, a participé à l'instruction des dossiers retenus en 2022 pour lesquels 2,6 M€ ont été débloqués.



OCTOBRE

UNE FEUILLE DE ROUTE POUR UNE GESTION DURABLE DE L'ÉTANG DE CAPESTANG

Le 14 octobre, à l'invitation du sous-préfet de Béziers Pierre Castoldi et de la DDTM, se sont réunis les membres du comité de pilotage de l'étang de Capestang. Ce site est classé Natura 2000 « zone de protection spéciale » (ZPS) en raison de sa riche biodiversité, notamment les nombreuses espèces d'oiseaux venant y nicher. Or, depuis 2006, aucune structure animatrice n'avait pu être désignée pour sa gestion, compte tenu de complexes enjeux locaux.

C'est désormais chose faite : la communauté de communes Sud Hérault assurera la gestion du site et le maire de Montels, Olivier Henry, la présidence du copil. De plus, le document d'objectifs a été approuvé : à la fois document de diagnostic et d'orientation, le « docob » constitue la véritable feuille de route pour une gestion durable de ce site Natura 2000 et plus largement de son territoire.



DIX JOURS DE SENSIBILISATION AUX RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

Dans le contexte du changement climatique, d'une multiplication et d'une intensification des événements comme les tempêtes, les cyclones, les feux de forêt, les inondations et les séismes, il est plus que jamais nécessaire de préparer, d'informer et d'acculturer tous les habitants aux risques qui les environnent. C'est pourquoi le Gouvernement a organisé une journée de sensibilisation face aux risques naturels et technologiques, « Tous résilients face aux risques », qui a eu lieu sur l'ensemble du territoire national le jeudi 13 octobre. L'objectif : faire en sorte que nous soyons toutes et tous prêts en cas de survenance d'une catastrophe et que nous ayons les bons réflexes pour être collectivement résilients et sauver des vies.

Dans l'Hérault, les services de l'État étaient pleinement mobilisés pour cette journée nationale et même bien au-delà, puisque de nombreux événements étaient proposés sur dix jours : village éphémère de la prévention des risques, parcours pédagogique le long du Lez, intervention en lycée, stands, ateliers... Toutes les parties prenantes étaient au rendez-vous : habitants, services de secours, collectivités territoriales, établissements d'enseignement et de recherche, associations, entreprises *etc...*



« ACTION CŒUR DE VILLE » : L'ÉTAT INVESTIT POUR DYNAMISER LES CENTRES DES VILLES MOYENNES

Depuis 2017, la première phase du programme national « Action cœur de ville » (ACV) a permis de renforcer l'attractivité et de soutenir le développement durable de 234 villes moyennes qui exercent une fonction de centralité. Pas moins de 5 Mds € ont été investis prioritairement dans la redynamisation de leur centre.

Dans l'Hérault, 4 communes bénéficient de ce programme : Agde, Béziers, Lunel et Sète, pour des concours financiers à hauteur de 107,8 M€ (État et partenaires). Cinq ans après le lancement d'ACV, les résultats sont là : restructuration d'immeubles d'habitation vacants ou dégradés, réinvestissement et mise en valeur du patrimoine, baisse de la vacance commerciale et hausse de la fréquentation des cœurs de ville, réfection et mise en accessibilité des équipements publics, développement des liaisons en mobilité active...

Exemple à Béziers, où le préfet et directeur du programme Rollon Mouchel-Blaisot s'est déplacé le 21 octobre (photos) : plusieurs actions sont menées, notamment le projet de liaison Acropole permettant le lien entre les 9 écluses de Fonseranes et la cathédrale Saint-Nazaire, la revalorisation de l'hôtel consulaire sur les allées Paul-Riquet et l'aménagement du quai Port-Neuf. ACV à Béziers, ce sont aussi des actions déployées dans le domaine de l'habitat avec la production prévue de 425 logements (dont 137 étaient vacants).

Au niveau national, le programme ACV va continuer à être déployé au moins jusqu'à 2026, grâce à l'engagement de l'État et de ses partenaires financiers (Banque des territoires, Anah et Action logement). L'État poursuivra ainsi son rôle de facilitateur pour permettre aux territoires de développer leurs propres projets, avec 5 Mds € supplémentaires à la clé.



NOVEMBRE

UN PARTENARIAT INÉDIT POUR LUTTER CONTRE LES DÉPÔTS SAUVAGES

Le jeudi 24 novembre a été signée une convention entre les services de l'État et l'association France Nature Environnement Languedoc-Roussillon (FNE-LR) afin d'organiser la coordination de leurs actions de protection des espaces naturels et de lutte contre les dépôts illégaux de déchets.

Ce partenariat inédit engage la DDTM à se saisir de l'outil en ligne « Sentinelles de la nature » afin de donner une suite aux signalements qui seront collectés par FNE-LR. Depuis la mise en place de cette plateforme en 2019, pas moins de 701 signalements d'atteintes à l'environnement ont été déposés, parmi lesquels 306 concernaient uniquement le département de l'Hérault.

Sur le terrain, la priorité sera donnée aux actions dans des espaces naturels à forte valeur ajoutée pour la biodiversité tels que les sites Natura 2000 et les réserves naturelles.

D'autres actions seront menées conjointement au titre de la lutte contre la cabanisation, l'identification des sites dégradés à renaturer, ou encore le déploiement de la stratégie nationale pour la biodiversité.



HABITAT INDIGNE : UN NOUVEAU PLAN DÉPARTEMENTAL POUR INTENSIFIER LA LUTTE

Le mardi 15 novembre, un nouveau plan départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI) a été signé par l'ensemble des acteurs du logement dans l'Hérault pour la période 2022-2025. L'objectif : intensifier la lutte contre ce phénomène particulièrement préoccupant dans le département avec près de 40 000 logements du parc privé potentiellement indignes (ce qui représente un taux trois à quatre fois plus élevé par rapport au plan national).

Ce nouveau PDLHI s'inscrit dans le plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD), coanimé par la DDTM et l'agence régionale de santé (ARS) depuis 2010. Il vise à prendre en compte de nouvelles dispositions réglementaires qui sont entrées en vigueur depuis la signature en 2019 du premier plan pluriannuel.



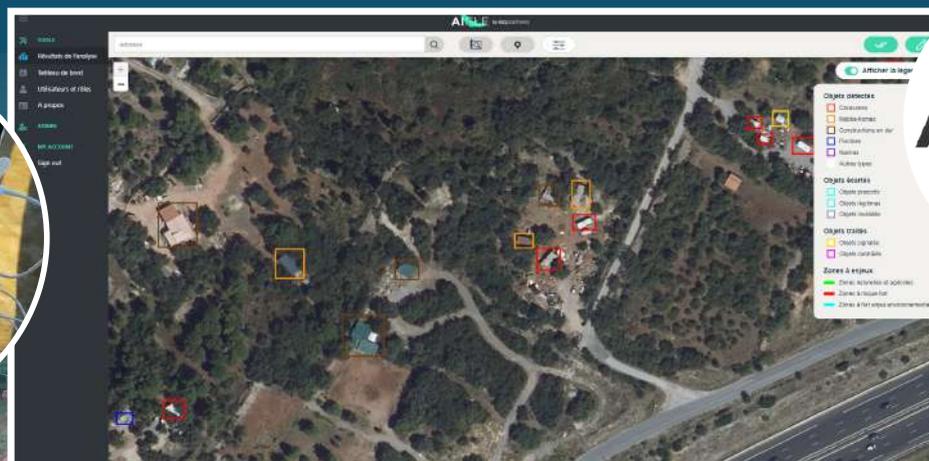


LUTTE CONTRE LA CABANISATION : L'ÉTAT AUX CÔTÉS DES MAIRES POUR LES INCITER À AGIR DAVANTAGE

Cette année encore, la DDTM a multiplié les actions de prévention et de lutte contre la « cabanisation », phénomène de constructions implantées illégalement, sans autorisation d'urbanisme, la plupart du temps dans des zones à risques d'inondation ou de feux de forêts. Au fil des opérations de contrôles dans le département (comme celles menées à Sérignan en novembre, photos ci-dessous), la DDTM a rappelé l'obligation des maires de faire appliquer strictement la réglementation pour préserver les terres agricoles, naturelles et forestières de leur commune. Les maires sont en effet tenus de dresser des procès-verbaux, de les transmettre sans délai au procureur de la République et de prendre toutes les mesures coercitives (arrêtés interruptifs des travaux, astreintes administratives...).

L'objectif ? La remise en état des lieux afin de les rendre à la nature, à la forêt ou bien pour développer des projets agricoles.

À son niveau, la DDTM appuie les communes pour effectuer des contrôles et, en amont, pour repérer les constructions illégales, qu'il s'agisse de bâtis en dur, de mobile-homes, de caravanes, etc... Ce travail est possible grâce au développement d'une application d'intelligence artificielle, Aigle, qui permet une détection automatisée de ces constructions par comparaison des photographies aériennes sur plusieurs millésimes. Aigle est particulièrement utile pour le repérage dans les zones difficiles d'accès. L'application permet in fine de mieux cibler les contrôles et donc de gagner collectivement en efficacité.



DÉCEMBRE

CLAP DE FIN POUR LE DIRECTEUR DE LA DDTM



Lundi 12 décembre, après sept années à la direction de la DDTM, M. Grégory a dit « au revoir » aux agents lors d'un moment de convivialité au lycée hôtelier Georges-Frêche. L'occasion de présenter ses plus vifs remerciements à l'ensemble des agents, chefs de service, collègues du SGC.

« Chacun participe dans son domaine à faire de la DDTM une référence d'administration

publique, en termes de portage des politiques gouvernementales mais aussi de projets d'innovation et de modernisation, afin de répondre à sa vocation première : servir. Aussi, c'est une fierté d'avoir été à la tête de ce service de l'État acteur de l'amélioration du cadre de vie des habitants de l'Hérault. La DDTM vit ce territoire, en a la responsabilité et continuera à le faire. »



NOUVELLE ÉDITION DU CLUB DES CONTRÔLEURS

Le 15 décembre, les agents contrôleurs des différents services de la DDTM ont pu échanger sur les bonnes pratiques à déployer afin d'optimiser savoir faire et savoir être dans le cadre de leurs missions (vérification de la réglementation selon les domaines, déroulé d'un contrôle, actions de verbalisation, de suivi, etc...).

Le programme était particulièrement riche cette année avec également une présentation

des procédures pénales et administratives (unité des affaires juridiques), le déroulé d'une audition (gendarmerie nationale) ou encore le fonctionnement d'un parquet et les procédures juridictionnelles (parquet de Béziers).

Le séminaire, organisé à la maison régionale de la mer à Sète, s'est terminé par une visite de la capitainerie et de la darse des moyens nautiques de l'État avec la DML.



UNE STRATÉGIE POUR ACCÉLÉRER LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le 14 décembre, à l'initiative de la DDTM, a été installé le pôle énergies renouvelables (EnR) de l'Hérault, composé aussi des équipes de la DREAL, de l'UDAP, de l'ADEME et d'ENEDIS. Cette structure doit faciliter les échanges entre les porteurs de projet d'installation d'EnR et toutes les administrations parties prenantes pour favoriser le dépôt de dossiers de qualité. Son rôle de conseil sur tout avant-projet, avant le dépôt officiel d'un permis par son porteur, doit permettre d'accélérer l'instruction des dossiers en vue de leur bonne et rapide réalisation, le cas échéant.

Ce pôle fait partie d'une stratégie plus globale de transition énergétique, notamment en milieu urbain à travers la recherche de performance énergétique des bâtiments ou encore des transports.

Si le développement des EnR doit ainsi être accéléré - et la mise en place de ce pôle inter-administrations vise à cet effet - il s'agit aussi de veiller à un certain équilibre, en prenant en compte d'autres enjeux tels que la protection de la biodiversité, la production agricole, la préservation du paysage et du patrimoine.



CHIFFRES CLES

ACCESSIBILITÉ ET SÉCURITÉ

- 1 487 avis émis lors des commissions et sous-commissions de Montpellier, Béziers et Lodève
- 65 organisations de séances plénières de commissions
- dont 15 commissions dématérialisées
- 11 visites de réception accessibilité sur demande des maires
- 5 410 attestations de conformité aux règles d'accessibilité reçues dans le cadre des Ad'AP (agendas d'accessibilité programmée)
- 132 demandes de dérogations instruites dans le cadre des Ad'AP
- 157 visites de réception et d'ouverture d'ERP
- 82 participations de la DDTM à des réunions de sécurité (ou envois d'avis motivés)
- 10 accompagnements de projets

PLANIFICATION

- 209 PLU approuvés
- 21 cartes communales
- 112 communes RNU
- 94 procédures communales en cours PLU + CC
- 57 suites à caducité du POS au 27 mars 2017
 - 1 SCOT en cours d'élaboration
 - 3 SCOT en cours de révision
- 131 communes couvertes par un EPCI ayant la compétence PLU
- 125 communes couvertes par un PLUI prescrit

APPLICATION DU DROIT DES SOLS

- 53 communes au Règlement National d'Urbanisme (RNU) instruits par la DDTM
- 61 communes retombées au RNU pour avis conforme du préfet
- 2 321 Avis Conformés (AC) du préfet pour l'ensemble du département
- 1 618 dossiers d'urbanisme RNU instruits pour l'arrondissement de Béziers
- dont 2 permis d'aménager
- 142 permis État
- 11 permis de construire parcs photovoltaïques
- 14 avis sur permis agricoles pour passage en commissions CDNPS et CDPENAF

VIGILANCE TERRITORIALE

- 575 contrôles (droits de visite)
- 312 procès-verbaux dressés au titre du code de l'urbanisme
- 32 assistances communes
- 149 rapports de constatation code de l'urbanisme
- 14 communes formées à l'outil numérique LUCCA (PV urbanisme)
- 20 missions drone

CAMPINGS

- 245 campings dans l'Hérault dont 167 littoraux (en comptant pour 1 les campings fusionnés)
- 224 campings soumis à au moins un risque (parfois deux risques)
- 168 soumis à risque inondation
- 104 soumis à risque feux de forêt
- 100 % des campings à risque inondation ou feux de forêt visités au moins 1 fois depuis 2015
- 540 visites réalisées depuis le début de la campagne en 2015
- 69 visites de camping en 2022

LUTTE CONTRE LA CABANISATION

- 123 affaires audiencées en faveur de la lutte contre la cabanisation
- 62 décisions de justices rendues
- 19 affaires exécutées
- 37 titres émis

662 205 € de montant des titres émis

PUBLICITÉ

- 36 constats d'infraction au code de l'environnement
- 28 déclarations préalables de dispositifs publicitaires nouveaux ou pré-enseignes
- 40 dossiers d'enseignes

AMÉNAGEMENT COMMERCIAL

- 9 dossiers présentés à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial
- 17 153 m² de surface totale liée aux dossiers CDAC
- 13 103 m² de surface autorisée en moyenne
- 10 instructions de demande d'habilitation de bureaux d'études pour réalisation certificat de conformité (loi ELAN)

FISCALITÉ DE L'URBANISME

- 16 741 dossiers traités au titre de la fiscalité de l'aménagement
- 39,2 M€ de montant de taxe d'aménagement (annulations prises en compte)
- 22 169 titres émis
- 1 934 réclamations informatiques traitées

LOGEMENTS PRIVÉS

- 24,2 M€ aides de l'ANAH octroyées pour la réhabilitation du parc privé
- 1 767 logements réhabilités
- 2 043 logements traités en copropriété dégradée

LOGEMENT SOCIAL

- 3 371 logements locatifs sociaux ont été financés dans l'Hérault de crédits d'État
- 46 communes concernées par les obligations de logement social dans l'Hérault
- dont 2 communes exemptées en 2021
- 9 contrats de mixité sociale signés couvrant la période 2017-2022
- 13 communes en situation de carence suite au bilan 2017-2019

POLITIQUES DE L'HABITAT

- 8 PLH exécutoires

LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

- 4 opérations de travaux d'office réalisés (insalubrité)
- 30 titres émis pour les astreintes administratives (insalubrité)
- 3 amendes prononcées au titre du permis de louer

RÉNOVATION URBAINE

- 13,2 M€ d'aide de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine depuis 2010 dans l'Hérault dans le cadre du Programme national de rénovation des quartiers anciens dégradés (PNRQAD)
- 3 sites d'intérêt national retenus par le Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU) dans le cadre de la politique de la ville (Montpellier Mosson, Béziers La Devèze et Béziers-Centre)
- 4 sites d'intérêt régional (Lunel Centre, Sète Ile de Thau, Agde Centre et Montpellier Cévennes)
- 76,1 M€ engagés de l'ANRU dans le cadre du NPNRU
- 34,2 M€ payés par l'ANRU dans le cadre du NPNRU depuis 2017
- 679 logements démolis
- 340 logements réhabilités

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ DES ACTES ET DOCUMENTS D'URBANISME

- 1 147 actes contrôlés en application du droit du sol
- 428 actes contrôlés dans le cadre de la planification

PLAISANCE ET SÉCURITÉ DES LOISIRS NAUTIQUES EN MER

- 8 731 dossiers de permis de plaisance instruits
- 263 sessions d'examen organisées
- 6 520 titres délivrés par la DDTM
- 146 déclarations de manifestations nautiques instruites par la DDTM
- 12 donnent lieu à une évaluation des incidences Natura 2000
- 780 contrôles diligents par la DDTM
- 32 donnent lieu à un procès-verbal
- 20 infractions concernant la vitesse et le non-respect des zones de navigation
- 13 retraits de permis provisoires

SUIVI DES ACTIVITÉS DE PÊCHE MARITIME

- 5 221 déclarations des captures réalisées aux fins de suivi de l'effort de pêche
- 614 contrôles sur l'ensemble des filières des produits de la mer
- 28 infractions pour activités de pêche illicite ou non-respect de la traçabilité

GENS DE MER

- 1 287 marins actifs durant l'année
- 707 navires actifs armés
- 511 navires actifs en circulation (cultures marines, travaux portuaires, personnes publiques...)
- 72 nouveaux marins inscrits
- 3 tentatives de conciliations entre marins et armateurs
- 108 mutations de propriété de navires professionnels
- 179 documents uniques de francisation-immatriculation de navires professionnels

GESTION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME

- 13 communes littorales disposant de concession de plage
- 39 établissements de plages contrôlés
- 4 procédures contentieuses

CULTURES MARINES

- 224 arrêtés d'autorisations d'installation d'exploitation de cultures marines
- 38 permis de pêche à pied professionnels
- 12 autorisations de pêche de naissains de moules
- 23 mises en demeure notifiées
- 2 sanctions administratives prononcées
- 33 missions de contrôles et de terrain sur l'étang de Thau et à terre
- 12 établissements contrôlés dans le cadre de la dégustation de coquillages
- 2 471 tables conchylicoles concédées sur l'étang de Thau
- 153 filières conchylicoles concédées en mer Méditerranée
- 494 conchyliculteurs ayant déclaré leur production annuelle de coquillages

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

- 12 avis de synthèse au titre de l'évaluation environnementale sur les projets

NATURA 2000

- 54 sites Natura 2000 dans l'Hérault
- 42 avis émis au titre des incidences Natura 2000
- 1 document d'objectifs approuvé (Capestang)
- 16 comités de pilotage
- 10 exploitations contrôlées au titre des directives oiseaux et habitats

CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

- 21 ouvrages prioritaires sur 23 ont été mis en conformité avec l'obligation de restauration de la continuité écologique

EAU ET ASSAINISSEMENT EAUX RÉSIDUAIRES

- 7 dossiers "loi sur l'eau" instruits en assainissement
- 245 stations contrôlées sur la base des résultats d'autosurveillance
- 4 plans d'épandage de boues sur la base des bilans agronomiques
- 17 vidangeurs agréés
- 5 contrôles de terrain réalisés
- 7 plans de gestion de la ressource en eau (PGRE) validés dans le cadre de la gestion quantitative de l'eau
- 55 km de cours d'eau contrôlés dans le cadre des zones non traitées (ZNT) phytosanitaires (contrôles réalisés par l'OFB)
- 16 exploitations contrôlées au titre de la directive nitrates
- 58,4 % des services représentent 62% de la population en eau potable
- 65,7 % des services représentent 75% de la population en assainissement
- 28,6 % des services représentent 81% de la population en assainissement individuel

EAUX PLUVIALES

- 46 dossiers de déclaration ou d'autorisation dans le cadre d'aménagements de ZAC, de lotissements...

PRÉLÈVEMENTS

- 97 dossiers instruits liés à des prélèvements, captages et forages

AVIS "EAU" SUR DOSSIERS A FORTS ENJEUX

- 11 avis au titre d'autres réglementations notamment urbanisme et installations classées

PRÉVENTION DES INONDATIONS

- 223 communes couvertes par un PPRI approuvé
- 2 révisions de PPRI en cours
- 7 PAPI en cours dans le département
- 90 dossiers de subvention instruits en faveur de la prévention des inondations
- 2,8 M€ d'aides déléguées pour des opérations nouvelles et complémentaires (Etat / BOP 181)
- 102 dossiers de paiements pour des subventions accordées les années précédentes
- 1,6 M€ d'aides versées pour la protection des inondations (Etat / BOP 181)
- 170 avis pour le volet "risques" dans le cadre d'application du droit des sols
- 15 avis pour le volet "risques" dans le cadre des procédures d'urbanisme (SCOT, PLU, PLUi)

AUTRES RISQUES QU'INONDATION

- 342 communes concernées par un porter à connaissance (120 PAC minier, mouvement de terrain, feu de forêt)
- 17 plans de prévention des risques incendies de forêts approuvés

AIDES DIRECTES AUX AGRICULTEURS

- 18,4 M€ d'aides octroyées au titre du 1er pilier de la PAC (aides découplées et aides animales)
- 1 384 agriculteurs bénéficiaires d'aides 1^{er} pilier
- 4 205 déclarations PAC déposées
- 117 paiements en faveur de jeunes agriculteurs
- 263 dossiers de MAEC déposés (2ème pilier)
- 540 demandes d'aide ICHN (2ème pilier)
- 822 demandes d'aides au titre de l'agriculture biologique (2ème pilier)
- 1 070 demandes d'aides d'assurance récolte
- 6,1 M€ d'aides ICHN (2ème pilier)

CALAMITÉS AGRICOLES

- 1 arrêté préfectoral de dérogation pour l'achat de vendanges (grêle)
- 4 arrêtés préfectoraux de calamités agricoles pour pertes de récolte et pertes de fonds (gel, températures élevées, tornade et sécheresse fourragère)

CHIFFRES CLES

INSTALLATION ET INVESTISSEMENT AGRICOLES

- 43 dossiers financés au titre de l'installation
- 357 dossiers d'aide à l'investissement déposés
- dont 29 dossiers petits investissements
 - 17 pour les bâtiments d'élevage
 - 2 pour les investissements des filières fruits et légumes
 - 16 pour la transformation à la ferme
- 293 pour les investissements des filières végétales
 - 0 pour les aires de lavage collectives
- 4,057 M€ d'aides (montant total)
- 2,730 M€ de FEADER
- 1,327 M€ de dépense publique nationale (Ministère de l'Agriculture, Agence de l'eau RMC, Région)

PLAN LOUP

- 65 référents loups
- 13 troupeaux domestiques ayant subi des attaques
- 9 dossiers pour mesures de protection des troupeaux à compter de la prédation (2021 : 1ère année)
- 22 715,85 € d'aides pour protection troupeaux (Etat + FEADER)

CHASSE

- 342 communes ont la possibilité de tir à l'affût et d'approche sur le sanglier dès le 1er juin
- 310 communes peuvent organiser une battue dès le 1er juin

PRÉVENTION INCENDIE FORÊT

- 120 incendies de forêts
- 1475,5 ha de surface des feux de forêts
- 91 feux pour la saison estivale (pour 1425,6 ha)
- 985 feux de végétation
- 42 feux pour lesquels la Cellule Technique Départementale de Recherche des Causes est intervenue sur réquisition
- 1 481 constructions concernées par les contrôles des obligations de débroussaillage
- 12 communes concernées par les contrôles des obligations de débroussaillage
- 51 timbres amendes dressés à l'encontre de propriétaires en infraction
- 723 avertissements

FORÊT

- 5 refus de défrichement délivrés
- 24 autorisations de défrichement délivrées
- 89 994 € d'indemnités versés au Fonds Stratégique pour la Forêt et la filière Bois à la suite des autorisations de défrichement accordées en 2015
- 3 contrats FFN sous gestion de la DDTM
- 2 contrats sous gestion ONF
- 29 254 € de recettes

TRANSPORTS ET DÉPLACEMENT

- 4 exploitations de transports guidés bénéficient d'un suivi réglementaire de la DDTM
- 8 autorisations pour les petits trains touristiques routiers

ÉDUCATION ET SÉCURITÉ ROUTIÈRE

- 60 personnes tuées sur les routes
- 559 accidents de la route
- 748 blessés sur les routes
- 34 radars de vitesse
- 26 radars de feu rouge
- 6 radars pédagogiques
- 10 communes bénéficiant d'un prêt de radar pédagogique
- 4 radars chantier installés sur 18 emplacements tournants
- 38 000 examens de permis de conduire (auto, moto, poids lourds) effectués par la DDTM

ÉTUDES, CARTOGRAPHIE ET COMMUNICATION

- 1 368 cartes pour l'atlas des fiches communales
- 56 fiches de commande
- 215 projets QGIS
- 1 425 cartes PDF
- 26 projets LizMap internes (QGIS web)
- 4 projets LizMap externes (QGIS web)
- 1 étude thématique (biodiversité dans l'Hérault)
- 17 baromètres d'activités
- 928 jeux de données dans la géobase (en consultation)
- 155 documents d'urbanisme publiés sur le GPU
- 36 communiqués et dossiers de presse

PUBLICATIONS

2022

LUTTE CONTRE LA CABANISATION



BIODIVERSITÉ DANS L'HÉRAULT



PROJET DE SERVICE - LE BILAN

Démarche participative dynamique



DÉCOUVREZ NOS BAROMÈTRES D'ACTIVITÉ SUR :

www.herault.gouv.fr/Publications/Etudes-Cartes-Donnees/Barometres-DDTM-34



DÉCOUVREZ NOTRE ACTUALITÉ SUR :
<https://fr.linkedin.com/company/ddtm34>

Directeur de publication : Matthieu Grégory, directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault (DDTM34)

Edition : janvier 2023

Conception et maquettage : DDTM 34

Crédits photographiques : © DDTM 34 / © Caudex / © Daedalus Architecture /

© Yepbohehko / © Christophe Bernier / © Yabaninizinde / © Lazar Zenit / © Imran Shah / © Soreqa

Direction départementale des territoires et de la mer de l'Hérault

181 place Ernest Granier

CS 60556

34 064 Montpellier Cedex 02

ddtm@herault.gouv.fr

